

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
Monsieur G. MICHIELS, Directeur
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : 46N/2013
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2111/s.550
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue Neuve, 13-15 / rue d'Argent, 8-22.
Transformation d'un commerce, modification des vitrines et construction d'un étage technique. Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(Dossier traité par : Mme M. Desreumaux.)

En réponse à votre lettre du 3 février 2014, en référence, reçue le 7 février, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 19 février 2014.

La demande concerne un grand magasin de la rue Neuve qui se situe dans la zone de protection du Passage du Nord.

La demande vise la transformation du commerce, la modification des vitrines et la construction d'un étage technique sur la toiture plate du 6^{ème} étage.

La CRMS n'émet pas d'objection quant à la transformation du magasin et le léger 'relookage' au niveau des vitrines du rez-de-chaussée. Par contre, elle demande de réduire le plus possible le placement de grands autocollants et de ne pas masquer la partie de la façade dévolue aux logements (respect du RRU).

En ce qui concerne le placement d'un aéro-réfrigérant et d'un condensateur d'air conditionné sur la toiture plate du 6^{ème} étage, la CRMS demande de les intégrer dans le bâtiment, ou de les réduire de façon à ce qu'ils ne soient pas visibles depuis l'espace public et des différents édifices et sites classés du quartier (Théâtre de La Monnaie, Passage du Nord, place des Martyrs, ...).

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (+ par mail : Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme B. Annegarn (+ par mail : M. Fr. Timmermans) ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail) ;
- M. Th. Van Ro, secrétaire de la Commission de concertation (par mail).